

Plateau Mont-Royal Des parcs ou des terrains vagues?

Dominique Lachance

Numéro 25, automne 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18512ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lachance, D. (1984). Plateau Mont-Royal : des parcs ou des terrains vagues? *Continuité*, (25), 44–45.

Plateau Mont-Royal, DES PARCS OU DES TERRAINS VAGUES?

En 1983, la Ville de Montréal reçoit le *Green survival city award* de l'*American Association of Nurseryman*. Pourtant la même année, Mark London, le directeur général d'Héritage Montréal, dressait un constat: Montréal souffre d'une pénurie d'espaces verts (voir *Continuité* n° 21). Le groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM) se prononce à son tour.

Montréal figure parmi les villes nord-américaines les plus mal nanties en espaces publics. Le quartier du Grand Plateau Mont-Royal ne fait pas exception: ses rues et ruelles fourmillent d'enfants qui les utilisent comme terrains de jeu. Pour les personnes âgées, c'est le plus souvent la galerie de leur demeure qui leur tient lieu d'espace vert. De façon générale, les parcs du Plateau répondent assez peu aux besoins des résidents.

En effet, plusieurs des espaces publics existants sont aménagés de façon très sommaire. De plus, on retrouve dans le Plateau un grand nombre de terrains vacants et de stationnement. Ces terrains défigurent l'environnement du secteur et ne contribuent aucunement à la qualité de vie des résidents.



GIUM

Un autre espace, rue Coloniale, indiqué comme étant un «parc».



GIUM

DES ESPACES VERTS

Compte tenu de cette situation et des besoins en espaces verts maintes fois exprimés par les résidents, le Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM) a élaboré quatre propositions de parcs qu'il a regroupées dans le document *Espace vital*¹. Ce projet est le fruit d'une analyse exhaustive des espaces libres et aménagés du Plateau et d'un examen attentif des caractéristiques démographiques et socio-économiques des différents sous-secteurs. De plus, le projet a été élaboré en étroite collaboration avec les citoyens et avec les multiples organismes du milieu.

Le document présente des plans d'aménagement complets et détaillés ainsi que toutes les analyses relatives à la faisabilité et aux coûts des projets. Il s'agit donc de propositions concrètes qui découlent directement des besoins exprimés par les citoyens et qui y répondent de façon spécifique. En fait, les parcs proposés sont «faits sur mesure» pour les résidents concernés.

On sait par ailleurs que la Ville de Montréal accorde beaucoup d'importance à la revitalisation des quartiers anciens. Elle y investit des sommes substantielles, particulièrement dans le cadre du Programme d'intervention dans les quartiers an-

ciens (PIQA). Ces interventions prévoient la création de quelques nouveaux espaces publics, justement dans le territoire visé par les propositions d'*Espace vital*. Celles-ci sont donc parfaitement opportunes et répondent précisément aux objectifs déclarés de l'administration municipale.

UN REFUS

Le dossier *Espace vital* a été soumis au Comité exécutif de Montréal en avril 1984, afin que celui-ci l'examine et que le document fasse l'objet de discussions et de recommandations de la part des services concernés.

La réponse de la Ville est venue assez rapidement. Elle est on ne peut plus claire: «*Veillez consulter les dépliants (sur les PIQA) ci-joints, où vous pourrez constater que nous nous occupons des espaces verts.*» Il importe de noter que les parcs prévus par la Ville sont planifiés en l'absence totale de tout processus de consultation publique. En fait, dans les services municipaux, il n'existe à notre connaissance aucun document aussi exhaustif que celui produit par le GIUM.

Ce document découle, rappelons-le, d'un processus systématique de consultation auprès des résidents et pourrait à très court terme améliorer sensible-

ment la qualité de vie des quartiers visés. Cela n'a pas empêché l'administration d'ignorer complètement le projet proposé, sans même le soumettre ou le communiquer aux services municipaux qui auraient pu l'évaluer et émettre des recommandations. À cet égard, soulignons que certains responsables du service de l'urbanisme avaient personnellement reçu une copie du dossier et que leur évaluation des propositions a été extrêmement positive.

ET L'INTÉRÊT PUBLIC?

Cette situation soulève de nombreuses questions. Si la ville de Montréal ne juge pas opportun d'examiner des propositions élaborées par ceux-là même qui devraient bénéficier de ses interventions, sur quoi donc s'appuie-t-elle dans sa planification?

Si la Ville ne juge pas non plus pertinent de consulter ses propres services sur des questions qui relèvent de leur compétence, comment et sur

quelle base les décisions sont-elles prises?

Cette situation n'est qu'un autre exemple flagrant du refus absolu de l'administration municipale de prendre en considération des propositions des citoyens, si pertinentes et si étoffées soient-elles. Cette administration ne considère pas non plus les recommandations faites par ses propres services. On peut alors se demander à quoi servent ces derniers.

Force est de constater qu'à Montréal, les décisions se pren-

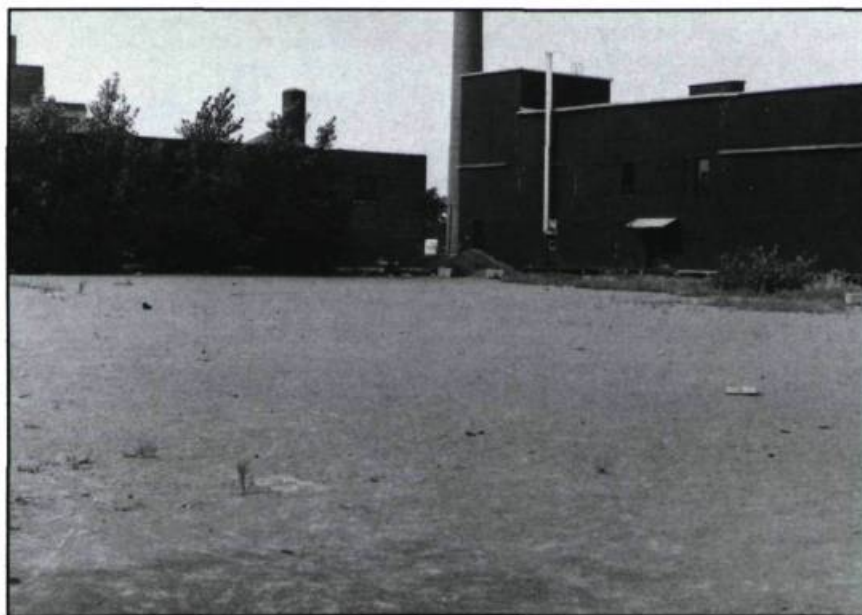
nent *in vitro*. L'intérêt public serait-il chez nous considéré comme étant une question qui ne relève aucunement des citoyens? ■

Dominique Lachance

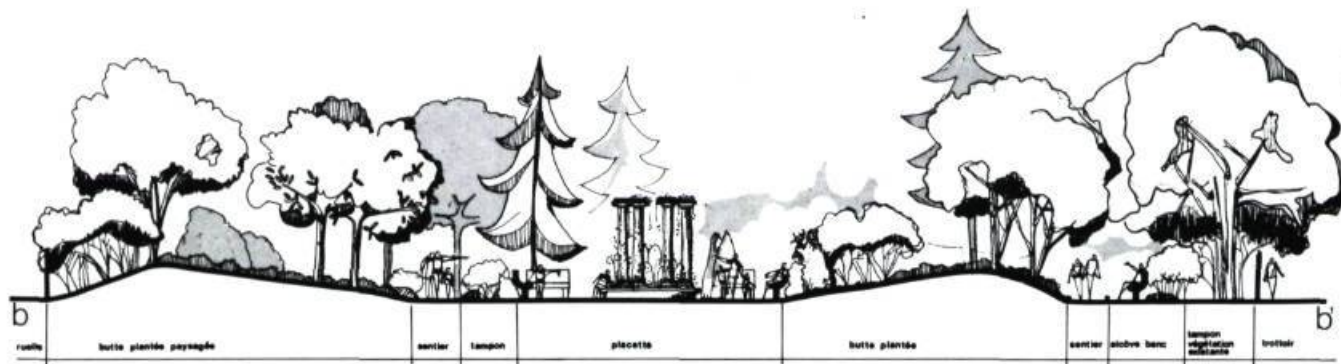
1) Collaboration, Espace Vital, Groupe d'intervention urbaine de Montréal, Montréal, mars 1984, 188p.



Le «parc» Napoléon du plateau Mont-Royal.



La carte d'utilisation du sol de Montréal indique que cet espace sur Gaspé est un «parc»...



Élévation du parc proposé par le Gium sur un terrain vacant de la rue Sainte-Famille.